

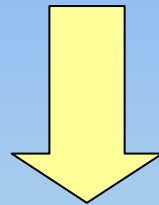


PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE RIVIERES 2008-2012

Comité Syndical du 5 février 2008
Salle Polyvalente de Ravières

Fin de deux Programmes Pluriannuels
d'Entretien de Rivières

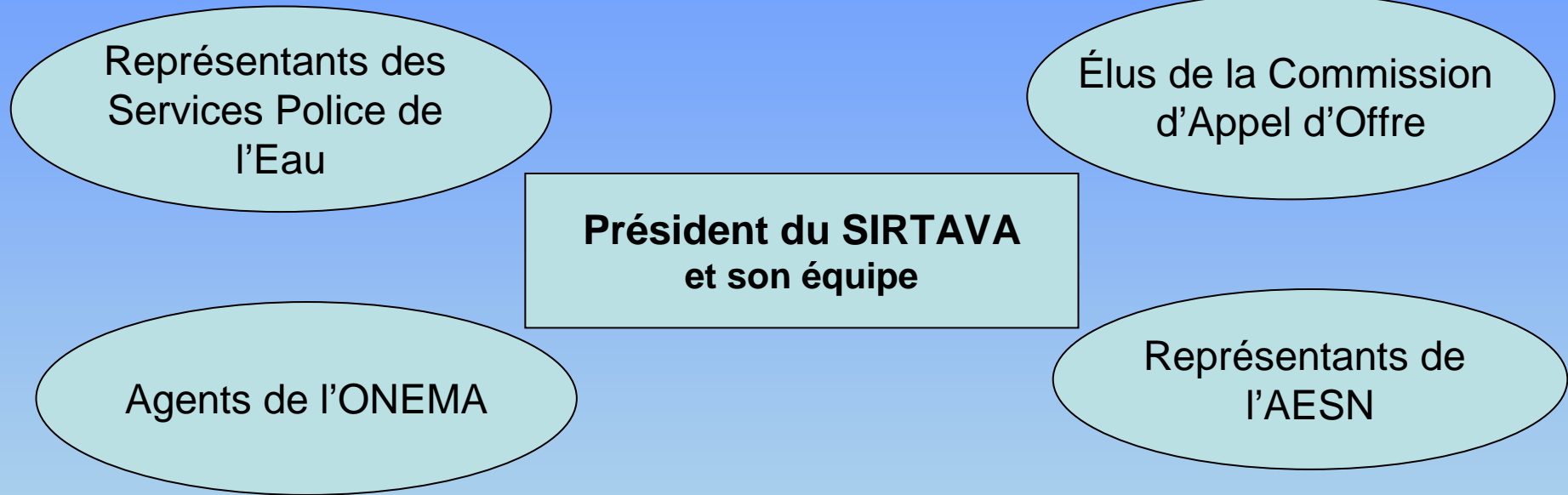
Année 2007



Élaboration du 3^{ème} Programme Pluriannuel
d'Entretien de Rivières
2008-2012

La Commission Travaux

- Qui est-ce ?



- Quel est son rôle ?

- Participer activement à l'élaboration du programme
- Pré valider les propositions techniques et financières du programme

Quel changement ?

AVANT

Des programmes pluriannuels d'entretien pour les travaux d'entretien courant (gestion des embâcles, des atterrissements, entretien de la végétation,...)



Des opérations connexes ponctuelles (pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs,...)

MAINTENANT

Un programme global qui regroupe toutes les natures d'actions liées à l'entretien de rivières

Cela permet de :

- Répondre aux nouveaux textes législatifs en vigueur en travaillant sur une unité hydrographique cohérente avec un plan de gestion bien défini.
- Valoriser les études menées par le syndicat en les intégrant de façon opérationnelle dans le programme de travaux (étude SAFEGE / PAPI)
- Limiter les frais de procédure et de consultation des entreprises en regroupant dans un programme unique les interventions

Mais aussi de :

- Limiter les frais inhérents aux travaux en optimisant les déplacements des entreprises
- Généraliser à toutes les communes des opérations menées jusque là ponctuellement du fait de la lourdeur financière et administrative des dossiers
- Avoir une approche plus cohérente des travaux réalisés à l'échelle du périmètre du syndicat

La Traduction Technique

- 118 communes / 500 kms de cours d'eau
- Les natures d'actions prises en compte :
 - Gestion de la ripisylve;
 - Gestion des atterrissements;
 - Gestion des érosions;
 - Gestion des ouvrages;
 - Plantations;
 - Pose de clôtures;
 - Échaliers, abreuvoirs;
 - Aménagements piscicoles;
 - Lutte contre les espèces invasives.
- La programmation pluriannuelle ne tient plus compte des limites départementales : cohérence technique d'intervention de l'amont vers l'aval Cf. Tableau

La Traduction Financière

- Application de la nouvelle clé de répartition :
 - Pondération des linéaires en fonction de la largeur des cours d'eau (1 ; 0,8 ; 0,6 ; 0,4)
 - 50 % ml de berges / 50 % nombre d'habitants
- Volume et montant de travaux à peu près équivalents d'une année sur l'autre pour éviter trop de fluctuations de cotisation.
- Reste à charge commun réparti sur toutes les communes du syndicat sans distinction de limites départementales

La Traduction Financière

- Montant global de travaux sur 5 ans : 2 499 474,00 € T.T.C.
- Soit un reste à charge moyen d'environ 118 000 € T.T.C. par an.
- Augmentation de la cotisation complémentaire par rapport aux années précédentes puisque les natures de travaux sont plus nombreuses et plus généralisées.

Mais

- Diminution de la cotisation de fonctionnement : fin des études.